

VINS ET LIQUEURS

LA MENACE

Petit à petit, la prohibition nous gagne. Elle tend de plus en plus à s'étendre sur tout le Canada et à entraver notre liberté individuelle. Il y a dans ce mouvement de prohibition qui affecte la personnalité de chacun, une oppression révoltante contre laquelle nous ne saurions trop nous élever et protester. Qu'on cherche à éduquer le peuple par une sage propagande en faveur de la véritable tempérance, rien de plus naturel; qu'on s'efforce de combattre l'abus en appliquant des peines graves à ceux qui les commettent, voilà qui serait normal et bienfaisant, mais qu'on aille priver tout le monde de boissons qui, prises en quantités raisonnables sont hygiéniques et ne produisent aucun effet déprimant, voilà qui dépasse les bornes et nous ramène à des siècles en arrière, au temps de l'esclavage et des autorités despotes et arbitraires.

Dirait-on, à voir les mesures prohibitives qu'on essaye de généraliser, que nous sommes sur le continent américain, pays des libertés, et ne penserait-on pas qu'on cherche à nous ravalier au rang de la brute incapable de maîtriser ses passions et de mettre une frein à ses appétits? Laisserons-nous cette main pesante se crispier sur nous et nous étrangler? Canadiens-Français, soyons-en garde contre les mesures radicales de prohibition, elles sont un acheminement à la perte de nos droits. Le mouvement de prohibition qui se dessine de façon aussi menaçante n'est pas né dans notre province, il vient d'un autre côté, il nous submergera bientôt si nous ne prenons pas les moyens énergiques de l'enrayer.

Loin de nous la pensée d'encourager le vice alcoolique et de nous opposer à toute tentative d'atténuation des abus. Nous pensons au contraire qu'il est absolument nécessaire qu'une campagne active soit menée pour éduquer le peuple et l'empêcher de se livrer avec exagération à la boisson. Nous prétendons qu'une sage réglementation est capable de réprimer les abus, si elle est appliquée rigoureusement sans haine ni parti-pris. Mais de là à prétendre que la prohibition est le seul remède aux abus, il y a une marge. Nous n'avons pas le droit de léser la liberté de la masse pour une minorité qui ne sait pas se contrôler et qui n'a pas assez d'empire sur elle-même pour se conduire avec le respect qu'on doit avoir de soi. Le jour où la prohibition serait décrétée, nous verrions petit à petit disparaître toutes nos prérogatives d'hommes libres et nous verrions notre niveau baisser lamentablement. Et c'est pourquoi nous devons résister aux tentatives qui sont faites actuellement pour implanter le régime de la prohibition dans tout le Canada tout en préconisant des réglementations sages et légitimes concernant le commerce des boissons.

LA RECOLTE DES VINS.

Les prévisions pessimistes émises au sujet de la récolte des vins sont malheureusement justifiées par les déclarations des producteurs. On sait maintenant que la récolte de 1915 n'atteindra que le tiers de la récolte de 1914. D'après les renseignements recueillis par l'administration, les départements de la Gironde, de la Haute-Garonne, de la Charente-Inférieure, de la

Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire, de la Vienne, paraissent avoir été les plus éprouvés. Quelques rares départements: Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Yonne, ont eu une récolte supérieure à la précédente.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher les résultats de la dernière récolte avec ceux des années précédentes:

1908		60,543,000	hectolitres.
1909		54,446,000	—
1910		28,530,000	—
1911		44,885,000	—
1912		59,384,000	—
1913		44,172,000	—
1914		56,134,000	—

La production moyenne pour ces sept années a atteint 50.259.000 hectolitres.

DANS LE COMMERCE DES LIQUEURS

La dernière licence complétant le nombre de 350 devant être accordées dans Montréal a été consentie par le commissaire des licences à la Freeman's Hotel Company Ltd. pour leur établissement de la rue Saint-Jacques.

* * *

Deux transports de licences ont été accordés. En raison du décès de R. Nadeau, président de Lanctôt Ltée, 1318 Ontario-Est, Montréal, cette licence a été transportée à Lanctôt Limitée, V. Lanctôt, président.

Transport également accordé pour Wilfrid Mercier Ltée, 622 rue Sainte-Catherine-Est, président, Wilfrid Mercier, décédé, à président, L. Deschambault.

* * *

Un vote de prohibition a été pris le 21 mars à Chambly et le règlement a été adopté par une majorité de 14 voix.

A Chambly Canton, le règlement de prohibition a été battu le 22 mars par une majorité de 7 voix, le vote ayant été de 60 contre le règlement et de 53 pour.

* * *

Le conseil de ville de Hull a rejeté le 3 avril courant une résolution de l'échevin Robitaille demandant que le nombre des licences d'hôtels qui est actuellement de 14, soit réduit à 8; treize renouvellements de licence ont été accordés. Le conseil de ville a également renouvelé les cinq licences de magasins de boissons.

* * *

Deux nouvelles poursuites viennent d'être intentées en Cour supérieure par lesquelles on attaque la constitutionnalité de la loi de tempérance provinciale, d'après laquelle les municipalités ont le droit d'adopter par un vote populaire un règlement de prohibition pour la vente des liqueurs enivrantes. Ces deux poursuites ont été instituées, l'une à Drummondville, dans le district d'Arthabaska, et l'autre à Bryson, dans le district de Pontiac.

En attendant les débats de la cause, il a été accordé un bref d'injonction intérimaire, suspendant la mise en vigueur du règlement de prohibition.

* * *

La prohibition sera en vigueur en Ontario avant la fin du prochain été et restera en force jusqu'après la guerre. Au 15 septembre sinon plus tôt, tout hôtel, bar, magasin de liqueur et club de la province devra cesser de vendre des liqueurs enivrantes.